



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 10 novembre 2021

PROCÈS EN APPEL DANS L'AFFAIRE DU PETIT TONY, DÉCÉDÉ À LA SUITE DE VIOLENCES

Le 26 novembre 2016, Tony, âgé de 3 ans, décédait des suites des coups répétés de son beau-père, sous les yeux de sa mère qui n'a pas su le protéger.

Le procès en appel se tiendra du 15 au 19 novembre prochain devant la Cour d'assises d'appel de Charleville-Mézières.

En première instance, le beau-père avait été condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour violences habituelles et violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner par la Cour d'assises de la Marne. La mère avait quant à elle été condamnée à 4 ans d'emprisonnement dont un an de sursis probatoire pour non-assistance à personne en danger et non-dénonciation de mauvais traitements.

A l'audience en appel, La Voix De l'Enfant veillera de nouveau à ce que la voix du petit garçon soit entendue et à ce que chacune des responsabilités soient reconnues.

La Voix De l'Enfant sera représentée, comme en première instance, par Mélinda DEVIDAL GAROMPOLO, avocate au barreau de Sens.



Pour tout contact :

La Voix De l'Enfant
Martine Brousse - Présidente
06.22.80.82.82

Me Mélinda Devidal Garompolo
Avocate au barreau de Sens
06.30.13.09.89

Chloé Raymondeau
Agence Les Communicants
07.57.49.38.36